

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2003

Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente

La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Charles FORESTIER, excusé.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Josette FLACTION, Martine FREY TAILLARD, Valérie JAGGI, Irène KELLER, Adine PERRET, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Paul BASSIERES, Patrick COSANDEY, Jean-Marc COUSIN, Fabrice Di LAURA, Robert FAVRE, Laurent GABELLA, Pierre HUNKELER, Yves-Olivier JACCARD, Charles KULL, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, André PERRET, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Armand RUDAZ, Vassilis VENIZELOS, Gilles VERDON, David WULLIAMOZ.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Valérie JAGGI, Irène KELLER, Adine PERRET, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Paul BASSIERES, Patrick COSANDEY, Jean-Marc COUSIN, Robert FAVRE, Pierre HUNKELER, Yves-Olivier JACCARD, Charles KULL, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, André PERRET, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Armand RUDAZ, Vassilis VENIZELOS, Gilles VERDON, David WULLIAMOZ.

Absents :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Martine FREY TAILLARD, Laurent GABELLA.

Arrivé après l'appel : Monsieur Fabrice Di LAURA.

Madame la Présidente :

L'assemblée est néanmoins en nombre, malgré tous ces excusés. Elle peut valablement délibérer et je déclare par conséquent la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSION

Le 15 septembre dernier, Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY m'a adressé la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Les 15 jours de vacances d'affilée que j'ai pu prendre pour la première fois depuis près de 6 ans, un agenda surchargé depuis une nouvelle orientation professionnelle m'ont fait prendre conscience que je n'ai plus assez de temps pour me consacrer valablement à la chose publique. Il faut donc que je laisse immédiatement ma place à plus disponible que moi au sein du Conseil communal.

En rendant hommage à tous ceux qui savent agir en politique avec largeur d'esprit, désintéressement et avec une vraie vision prospective, ouverte sur l'avenir et sur le monde, je vous souhaite à tous, chers collègues, de fructueux débats pour l'avenir de notre cité.

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Daniel de RAEMY pour tout le travail qu'il a accompli au sein du Conseil communal. Je lui souhaite plein succès pour son avenir. Il sera procédé à son remplacement au chiffre 4 de l'ordre du jour.

4. ASSERMENTATION

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Fabrice Di LAURA, premier des viennent-ensuite du parti Socialiste, mécanicien-électricien, né en 1978.

Monsieur Di LAURA est prié de s'approcher jusqu'à la table du Bureau pour prêter serment.

Madame la Présidente :

On m'informe que Monsieur Di LAURA n'est pas là et nous devons donc renvoyer son assermentation à la prochaine séance.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

J'ai reçu trois fascicules de présentation d'un colloque qui se tiendra à Berne sur le thème : « Le développement durable au quotidien ». Je tiens ces fascicules à la disposition de ceux qui seraient intéressés.

* * * * *

Le 4 septembre dernier, j'ai reçu copie de la réponse au courrier que la gérance ROSSETTI avait adressé à la FAREAS pendant l'été. Je tiens à disposition ce courrier pour ceux qui voudraient également en prendre connaissance.

* * * * *

Le 21 septembre, j'ai reçu une lettre signature de Monsieur Marcel DESPLAND, qui ne dépose pas une motion, mais qui se plaint que son recours interjeté à l'encontre d'une décision communale auprès du Chef du Département des infrastructures ait été déclaré irrecevable. Il demande que la Municipalité et le Conseil communal reconsidèrent leur refus du 12 décembre 2002 d'agrandir la place devant la tribune de l'hippodrome.

Nous prenons acte de sa correspondance.

* * * * *

Le 27 septembre, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Par la présente, veuillez trouver ma démission du Conseil communal pour cause de départ à l'étranger.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que je quitte une activité qui m'a beaucoup apporté et appris en matière citoyenne. Activité qui m'a donné l'occasion de connaître et d'apprécier des personnes compétentes et chaleureuses qui resteront dans ma mémoire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, recevez mes vœux de plein succès ainsi que mes amicales salutations.

C'est signé Paul BASSIERES.

Je regrette la démission de ce Conseiller chaleureux et sympathique qui a beaucoup œuvré pour la Commune. Je remercie le groupe Socialiste de bien vouloir présenter au prochain Conseil un candidat afin de pourvoir au remplacement de Monsieur le Conseiller Paul BASSIERES.

* * * * *

Tout à l'heure, j'ai pris connaissance du courrier suivant :

Madame la Présidente,

Tout d'abord je vous prie de m'excuser de ma longue absence aux activités du Conseil communal que je pensais réintégrer dès que le corps médical m'y autoriserait. Malheureusement, le verdict de la consultation de ce jour m'impose une poursuite de mon statut de convalescent de six à huit mois. Jugeant cette durée d'absence trop longue, je vous présente ma démission avec effet immédiat.

J'ai été à la fois impressionné et ému par les nombreux messages reçus lors de cette pénible période. Je remercie vivement tous les membres du Conseil communal de même que ceux de la Municipalité qui, soit par une visite, soit par un message, ont grandement contribué au maintien d'un moral au beau fixe de même qu'à une volonté constante à réintégrer le cadre familial et le cadre associatif dans les délais les plus courts possibles. Vos témoignages de gratitude ont pris une part prépondérante à la relativement courte durée d'hospitalisation. Cette dernière prévue pour environ six mois au départ, s'est finalement soldée à 89 jours, je vous en remercie très vivement.

Je souhaite à ce Conseil de fructueuses délibérations et vous présente, Madame la Présidente, mes cordiales et respectueuses salutations.

C'est signé Robert FAVRE.

Je regrette naturellement cette démission. Je souhaite à Monsieur Robert FAVRE la meilleure des convalescences possibles et je le remercie également, au nom de ce Conseil, pour tout le travail qu'il a accompli pour notre Commune.

Je prie donc le groupe Radical de bien vouloir présenter au prochain Conseil un candidat afin de pourvoir à son remplacement.

* * * * *

Je souhaiterais vous rappeler la teneur de l'article 40, première phrase : « *Le rapporteur de la Commission avise le Président du Conseil du moment où il déposera son rapport* ». Je vous remercie de vous en souvenir, car cela facilite beaucoup mon travail de savoir, lorsque je prépare l'ordre du jour, si le Président est en mesure de déposer son rapport.

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux questions de Monsieur Jean-Claude RUCHET
- Une interpellation de Madame Nathalie SAUGY
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une motion de Madame Silvia GIORGIATTI
- Une question de Madame Silvia GIORGIATTI

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Nous prenons acte de la communication C/13, qui nous est parvenue récemment.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter à ce Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

**7. PRÉAVIS NO 18/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'361'000.- POUR LES RÉFECTIONS DES RÉSEAUX DU SERVICE DES ÉNERGIES À LA RUE DES JORDILS ET À LA RUE DES PÊCHEURS.
(MONSIEUR CLAUDE GASSER, RAPPORTEUR AD HOC)**

Monsieur Claude GASSER, remplaçant Madame Adine PERRET qui a rédigé le rapport, donne lecture des conclusions de ce rapport dont toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu copie, et prie le Conseil de bien vouloir accepter le préavis no 18, et non 17 comme mentionné sur ledit rapport, tel que présenté.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anne-Lise COSANDEY, Adine PERRET, Jean-Marc COUSIN, Claude GASSER, Claude JACCARD, Olivier MAIBACH, Jean-Noël PASTEUR.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement et de rénovation des réseaux d'eau, gaz et électricité du Service des énergies à la rue des Jordils et à la rue des Pêcheurs.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'361'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans pour les réseaux d'eau et de gaz et 20 ans pour le réseau d'électricité, et imputée aux comptes :

8112	« Jordils, eau »	par Fr.	215'000.-
8112	« Jordils, gaz »	par Fr.	215'000.-
8112	« Jordils, électricité »	par Fr.	359'000.-
8112	« Jordils, éclairage public »	par Fr.	41'000.-
8116	« Pêcheurs, eau »	par Fr.	166'000.-
8116	« Pêcheurs, gaz »	par Fr.	141'000.-
8116	« Pêcheurs, électricité »	par Fr.	193'000.-
8116	« Pêcheurs, éclairage public »	par Fr.	31'000.-

8. PRÉAVIS NO 20/03 CONCERNANT :

A) LE REGROUPEMENT DES DROITS DE SUPERFICIE ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE LA PISCINE ET DE LA PATINOIRE ET L'AGRANDISSEMENT DE LA SURFACE GREVÉE EN FAVEUR DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA PATINOIRE-PISCINE D'YVERDON-LES-BAINS ;

B) LE REGROUPEMENT DES PRÊTS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE LA PISCINE ET DE LA PATINOIRE, ET LE NOUVEAU PRÊT DE FR. 1'983'000.- ACCORDÉ PAR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX VESTIAIRES ET L'INSTALLATION DE PRODUCTION DE FROID ;

C) L'OCTROI DU CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À UN CRÉDIT LIM DE FR. 800'000.- ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE PISCINE-PATINOIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX VESTIAIRES ET L'INSTALLATION DE PRODUCTION DE FROID.

(MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR)

Madame la Présidente :

Je rappelle que la Municipalité a informé le Conseil, dans sa communication C/13, qu'elle retirait les articles un, deux et trois de ce préavis.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur Cédric PILLONEL :

L'avantage de certains préavis, c'est qu'ils nous permettent de rebondir sur le sujet pour poser des questions qui ne sont pas directement liées au préavis, mais qui sont relativement proches.

On apprend dans ce préavis que la patinoire-piscine fonctionne sur la base d'une société coopérative qui, comme il est indiqué à la page 2, est née de la fusion de la société coopérative de la patinoire et de celle de la piscine.

On constate une fois de plus que la Commune crée des organismes, des structures qu'elle finance et pour lesquelles elle ne peut pas donner de lignes directives claires, étant donné qu'elle ne possède pas le pouvoir décisionnel. Or, si la Commune ne possède pas le pouvoir décisionnel dans cette coopérative, elle en paie le coût, ce que je ne regrette pas et qui est tout à fait normal. Pour les comptes 2000, ce sont Fr. 1'284'300.-, en 2001 Fr. 1'287'400 et, portés au budget 2003, Fr. 1'467'000.-. On constate donc que cette société coopérative est fortement subventionnée par la Commune. C'est intéressant, mais lorsque l'on sait comment fonctionne et comment vit financièrement cette coopérative, pourquoi ne pourrait-on pas créer une patinoire-piscine communale, comme c'est le cas dans de nombreuses communes, que ce soient Prilly ou Lausanne ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, lorsqu'on retrace rapidement l'histoire de cette coopérative, on constate qu'en février 87 et en juin 92, le Conseil communal avait autorisé la Municipalité à remplacer le cautionnement, accordé jusqu'alors à ces coopératives, par deux prêts, ceci dans le but de bénéficier de taux plus favorables. Comme vous l'avez précisé, en 1998 ces deux coopératives ont fusionné. Actuellement, Monsieur le Municipal CARRARD ainsi que Monsieur MEYER, chef du Service des finances, fonctionnent au sein du comité de cette coopérative et engagent passablement de temps pour le suivi de la gestion de celle-ci.

On peut effectivement se demander, au vu du travail relativement important de gestion et de suivi et eu égard au fait que les personnes engagées au sein de cette coopérative sont des miliciens, s'il n'est pas opportun, avec le développement de cette coopérative et les impératifs de sa gestion, d'envisager une reprise par la Commune de la gestion de celle-ci. Je pense qu'il s'agit d'une question intéressante qui mérite d'être creusée.

Monsieur Pascal BLUM :

Mon collègue m'a presque pris les mots de la bouche, car j'avais à peu près la même question. Je vais donc aussi rebondir et aller un peu plus loin.

Je ne comprends pas très bien pourquoi on lui accorde des prêts, étant donné qu'il s'agit d'une structure essentiellement gérée par la Commune, dont les déficits sont couverts par celle-ci et dont le capital social – si j'ai bien compris ce qu'on nous a dit en Commission des finances – est essentiellement en mains de la Commune. Pourquoi n'essaie-t-on pas de restructurer son capital, pour l'élargir notamment à d'autres communes ? Ceci d'autant plus qu'on est en train de discuter de l'importance de certaines installations sportives au niveau régional. Donc, pourquoi ne pas procéder de cette manière-là ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Là aussi, vous apportez des éléments intéressants au niveau de la réflexion, notamment en ce qui concerne précisément l'élargissement de l'utilisation de ces équipements au niveau de la région.

Encore une fois, nous avons à faire à l'histoire de cette coopérative, à l'engagement de personnes qui oeuvrent pour le fonctionnement et la gestion de celle-ci. On est devant une évolution inéluctable. Votre question est pertinente et mérite qu'elle soit approfondie.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais apporter un petit complément à cette discussion. Effectivement, la partie financière de la société coopérative de la piscine est contrôlée actuellement par le Chef du Service des finances, Monsieur MEYER. Monsieur ROBYR, Architecte de la Ville, et le Municipal des Sports, c'est-à-dire moi-même, participent également à la vérification de cette coopérative. Ainsi se compose la délégation municipale.

Pour ce qui est de la participation ou non des communes environnantes ou des communes utilisatrices indirectement par leurs habitants, que ce soient de la patinoire, de la piscine ou de toute autre société sportive, nous avons lancé une réflexion sur ce qu'on appelle le « sport-région ». Il y a d'ailleurs eu une séance en plénum des 80 communes qui ont pris part au sondage et à l'analyse de l'état des constructions sportives dans la région, vers la mi-septembre. Celle-ci a été menée conjointement avec l'ADNV, la Préfecture, le Service de l'Education physique et du sport, ainsi qu'avec les directeurs d'écoles et les différents services communaux.

Cette réflexion court effectivement, à savoir si l'on va demander aux villages environnants de nous aider à payer l'entretien d'un bâtiment, d'un bien communal. Nous devons avoir une vision extrêmement large de la problématique sportive qui ne s'arrête de loin pas à la patinoire et à la piscine, mais qui couvre l'ensemble de la problématique sportive régionale. C'est tout à fait une question d'actualité. Nous sommes actuellement dans la deuxième phase de réflexion. Les communes doivent nous répondre d'ici à fin octobre afin de déterminer si elles souhaitent participer, avec nous et ces différents intervenants, à la réflexion sur cette problématique sportive régionale. C'était un complément aux explications de Monsieur le Syndic.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Permettez-moi d'avoir une opinion un peu plus nuancée que celle de mes préopinants. Nous sommes à une époque où on essaie – et parfois on réussit – d'intéresser la population à la marche des affaires de la Commune. La coopérative permet justement aux sportifs, aux simples citoyens, en faisant partie de la coopérative, de participer à la promotion de celle-ci.

J'ai peur qu'en communalisant la piscine, on arrive à déresponsabiliser les utilisateurs. Les principaux intéressés, ce sont les utilisateurs. Il n'y a donc pas seulement ceux qui vont se baigner ou patiner, mais il y a aussi des sociétés sportives qui gravitent là autour.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai reçu avec plaisir la communication de la Municipalité qui annulait les trois premiers points du préavis. Je dois dire que ce qui me dérangeait dans ce préavis, c'était qu'on augmentait le droit de superficie, sans savoir exactement où on allait.

Je voulais simplement demander à la Municipalité s'il est prévu, lorsqu'on nous présentera un nouveau préavis, d'avoir quelque chose d'un peu plus concret sur l'utilisation de la nouvelle superficie qui sera remise en mains de cette coopérative.

La parole n'est plus demandée et **cet article 4 est accepté à une large majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 5 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 6 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une large majorité.

L'article 7 n'appelant pas à votation, la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 4 : La Municipalité est autorisée à accorder, au nom de la Commune, un prêt de Fr. 5'159'752.- à la Société coopérative de la Patinoire-Piscine d'Yverdon-les-Bains.

Article 5 : Ce prêt annule et remplace les prêts initiaux de Fr. 2'000'000.- et Fr. 4'000'000.- accordés en vertu des décisions prises par le Conseil communal les 5 février 1987, respectivement 4 juin 1992.

Article 6 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à un emprunt LIM de Fr. 800'000.- contracté par la société coopérative Piscine-Patinoire en vue du financement d'une partie des travaux de rénovation de ses installations.

Article 7 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

**9. PRÉAVIS NO 21/03 CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER « AUX ILES » ET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS FORMULÉES LORS DES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES.
(MONSIEUR CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marinette NICOLLIN, Nathalie SAUGY, Pierre-André MICHOU, Walter MULLER, Thierry PIDOUX remplaçant Patrik DURUZ, Cédric PILLONEL et Yves RICHARD.

Madame la Présidente :

Je vous invite à prendre le règlement modifié du plan de quartier qui se trouve après les plans. Je vais vous lire les têtes de chapitres et les titres des articles et vous prie de vous manifester par un lever de main si vous souhaitez intervenir.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de l'article 1 :

Monsieur Pascal BLUM :

Je pose la question maintenant, car le point apparaît à plusieurs endroits dans le règlement et je ne veux pas interrompre à chaque article. J'aimerais savoir ce que la Municipalité appelle « activités moyennement gênantes » ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je remercie Monsieur BLUM pour la pertinence de sa question. Une activité moyennement gênante doit être une activité qui en principe, n'est pas

fondamentalement...gênante ! C'est une question de nuance et je crois qu'il faut véritablement être vaudois pour ressentir toute la finesse qu'il y a dans cette désignation. Apparemment, elle a trouvé grâce non seulement auprès des Services communaux et de la Municipalité, mais également des Services cantonaux puisque le dossier a circulé auprès du Département des infrastructures. Logiquement, une activité moyennement gênante se situe dans un secteur d'activités qui ne doit pas troubler l'habitation. D'après le règlement général de Police, ce sont les activités qui ne dépassent pas un certain nombre de décibels et qui s'exercent uniquement durant la journée, à l'exception des week-ends. Par conséquent, il ne devrait en principe pas y avoir d'activités qui obligent les voisins à fermer les fenêtres pour pouvoir bénéficier du calme. Tout est dans la nuance et je ne peux guère être plus précis. Ce que je peux vous assurer, c'est qu'il s'agit d'activités qui sont dans tous les cas conformes au règlement de Police et qui ne doivent s'exercer ni en dehors de l'horaire général de travail, ni durant les week-ends.

Monsieur Pascal BLUM :

J'apprécie cette réponse à sa juste valeur. Je sais que c'est une question qui est peut-être plus que moyennement gênante. Pour être tout à fait sérieux, cette activité est définie dans l'article 43 de l'OPB, c'est une ordonnance fédérale. Malheureusement, dans cette ordonnance, on ne précise pas ce qu'est une activité gênante. Je recommande donc à la Municipalité de regarder au niveau de la jurisprudence ce qu'est cette activité moyennement gênante. Il me semble qu'il y a effectivement une confusion par rapport à ce que j'ai pu lire à d'autres endroits. Je trouve donc qu'il vaudrait la peine d'éclaircir ceci étant donné que cela provoque assez souvent des oppositions sur ce fameux degré de sensibilité 3, qui à mon avis, sont peut-être dues à une mauvaise information de la Municipalité vis-à-vis des habitants.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Vous avez raison, Monsieur le Conseiller, de faire référence au degré de sensibilité au bruit, étant donné que c'est cet indice qui permet de mesurer la limite de ce qui n'est pas acceptable. Le problème est que lorsqu'un particulier souhaite obtenir une autorisation en faisant valoir l'activité qu'il entend exercer, celle-ci est bien souvent présentée comme étant nettement moins gênante que ce qu'elle peut être en réalité.

Il est vrai que les Services communaux feront en sorte de pouvoir apprécier avec un discernement suffisant les demandes qui leur seront adressées.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

L'article 3 n'est pas soumis à votation.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le plan de quartier « Aux Iles », soumis à l'enquête publique du 30 juillet au 28 août 2002, est adopté avec les modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du 31 janvier au 3 mars 2003 ;

Article 2 : Les réponses aux oppositions formulées lors des deux enquêtes publiques du plan de quartier « Aux Iles » sont adoptées ;

Article 3 : L'approbation du Département des infrastructures est réservée ;

Article 4 : La Municipalité a tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Aux Iles ».

<p>10. PRÉAVIS NO 23/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 286'000.- POUR LE REMPLACEMENT DES POMPES DE LA STATION DE RELÈVEMENT DES EAUX CLAIRES DE GASPARIIN. (MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, RAPPORTEUR)</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marceline MILLIoud, Joëlle MONNIN, Elisabeth ROBELLAZ, Claude JACCARD qui remplace Walter MULLER, Jeremy KULL et Jean-Claude RUCHET.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 286'000.- est accordé à la Municipalité pour procéder au remplacement des pompes de la station de relèvement des eaux claires de Gasparin.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6408 « STAP Gasparin » et amortie par prélèvement au fonds d'épuration n° 928.1405.

<p>11. PRÉAVIS NO 24/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 500'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU CAMION HYDROCUREUR DU SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT. (MONSIEUR CHARLES-EUGÈNE MOUQUIN, RAPPORTEUR)</p>
--

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

Au préalable, j'aimerais signaler une petite erreur du préavis. Pour les connaisseurs en camions, lisez sous b) châssis : charge utile 26 tonnes. Il s'agit là du poids total, soit un véhicule 3 essieux.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Claudine GIROUD, Messieurs Olivier de BLAIREVILLE, Jean-David CHAPUIS, Charles-Eugène MOUQUIN, Yan ROSSIER, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Marc GUIGNARD :

J'ai une petite question. Etant donné qu'on prend un plus petit camion qu'avant, est-ce qu'il y aura moins de liquide de pompage sur ce camion ? Je n'en vois pas du tout la raison. Mon désaccord porte ensuite sur le 26 tonnes, étant donné qu'on est soumis à la taxe au kilomètre et que cette taxe est très élevée. On va donc perdre environ cinq tonnes de charge utile. Pour le coût à neuf, un quatre essieux doit coûter entre dix et quinze mille francs de plus. On va donc effectuer plus de kilomètres avec ce camion, donc moins de rentabilité. Personnellement, je trouve qu'un trois essieux n'est pas judicieux. Il faudrait un quatre essieux pour limiter les charges au kilomètre et gagner de la charge utile.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le trois essieux est beaucoup plus maniable dans les petites rues et c'est un des points qui nous a fait choisir un trois essieux à la place d'un quatre. Le trois essieux actuel est beaucoup plus performant que ne l'était il y a 23 ans le quatre essieux. En ce qui concerne le kilométrage en plus, ce sont des kilomètres parcourus en ville, et éventuellement – ceci n'est pas encore décidé – des kilomètres pour l'apport de boues des petites STEP des environs d'Yverdon sur la STEP d'Yverdon. Vous savez qu'en changeant la centrifugeuse, nous avons environ un 10% de possibilité d'accepter des boues extérieures.

Nous avons donc pesé le pour et le contre et avons finalement décidé de prendre le trois essieux, pour les considérations que je viens de vous donner. Le deux essieux a été éliminé d'entrée.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

Je voudrais aussi signaler, concernant cette remarque pertinente sur la RPLP, que celle-ci coûte moins cher pour un trois essieux que pour un quatre essieux, bien évidemment. Sur cette taxe-là, étant donné qu'on effectue peu de kilomètres, l'incidence financière sur une année n'est pas très forte. Le choix du trois essieux pour les travaux en ville est certainement adéquat et je pense que la Commune fait le juste choix.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à une très large majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au remplacement du camion hydrocureur du service des travaux et de l'environnement ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera imputée au compte 6407 et amortie par le fonds d'épuration des eaux, compte no 928 1405.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Buffet de la gare).

Ma question porte sur le Buffet de la Gare et plus particulièrement sur son avenir. Avant, permettez-moi de rappeler quelques faits :

Lors de notre séance du 3 mai 2001, la Municipalité d'alors nous faisait lecture d'une lettre adressée à la direction des CFF concernant la fermeture programmée du Buffet

et la nouvelle affectation envisagée par les CFF. Dans ce courrier, la Municipalité demandait d'être associée à la réflexion et insistait sur l'importance de ce lieu pour les sociétés locales, pour différentes associations et j'en passe. Lors de cette même séance, le Conseil adoptait une résolution de soutien envers la Municipalité.

Deux années plus tard, nous apprenons que le tenancier a décidé une résiliation anticipée de son bail, pour le 31 mai 2004.

Ma question est dès lors la suivante :

- Qu'a fait, ou que compte faire la Municipalité, pour être partenaire auprès des CFF et permettre de conserver dans notre Ville un établissement dont l'importance locale et régionale ne fait aucun doute ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En 2001 effectivement, la situation était un peu différente puisqu'il s'agissait des CFF qui exerçaient pression sur le tenancier. Actuellement, le tenancier a donné sa démission pour mai 2004 et nous nous trouvons devant une situation un peu différente. Néanmoins, je peux vous informer ce soir que rendez-vous a été pris, à la demande des CFF, entre la Municipalité et ces derniers, pour vraisemblablement discuter de l'avenir de cet établissement et de son partenariat. Nous ne connaissons pas la teneur de l'ordre du jour de cette séance qui est agendée en novembre prochain. Nous ne manquerons pas d'informer ce Conseil à l'issue de cette séance.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse et j'attends la suite.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Radar – Place de la Gare).

Ma question s'adresse au Municipal de la Police.

Je crois savoir que vous avez fait l'acquisition d'un radar préventif, à savoir un radar indiquant aux automobilistes leur vitesse instantanée. Si on a pu le voir un certain temps sur nos routes, depuis quelques mois il ne se passe plus rien.

Qu'en est-il donc de ce radar et ne serait-il pas judicieux d'envisager de le remettre en fonction aux endroits où la vitesse n'est quasiment pas respectée, je pense entre autre à la place de la Gare, certains Conseillers ne me contrediront pas.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous êtes mal renseigné, Monsieur le Conseiller RUCHET. Ce radar est en activité dans de nombreuses rues d'Yverdon, des rapports réguliers étant transmis à CPO. Les résultats sont analysés et certains habitants d'Yverdon pourraient vous confirmer que suite à cette analyse de vitesse, la Police de proximité s'est rendue dans une rue proche de Floreyres, vous connaissez le secteur. Un contact a été pris avec tous les habitants du quartier et on leur a expliqué ce qui s'est passé au niveau du contrôle qui a été mis en place, ceci afin de tirer des conclusions ensemble. Ces analyses qui sont faites dans les différents quartiers d'Yverdon et de la périphérie permettent aux responsables de CPO et accessoirement d'URBAT, voire d'autres Services communaux, de savoir s'il faut prendre des mesures. Par mesures, on entend soit de faire intervenir la Gendarmerie et de mettre des radars pour faire de la répression pure et dure, soit de voir s'il y a lieu de corriger la géométrie d'une ou deux rues, d'alterner un système de parcage alterné ou autre.

Pour ce qui est de la place de la Gare, il a été dit et je le répéterai - mon collègue Monsieur TREYVAUD va pouvoir compléter – qu'il a été donné un mandat complémentaire à l'architecte ayant réalisé la place de la Gare avec notamment quelques points et sujets qu'on a portés à sa réflexion. Entre autre l'aménagement devant le Buffet de la Gare, la Gare et la Poste. Cette place fait le bonheur des skates actuellement et le malheur des usagers. Ont été demandées également des solutions pour corriger la géométrie de cette place, afin d'éviter de travailler uniquement par un système de radar-répression qui nous amènerait à un nombre de retraits de permis impressionnant j'en conviens. On considère que ce n'est pas la solution et une étude au niveau de l'architecture même de la place est donc en cours actuellement. Je ne sais pas si mon collègue veut compléter par des explications sur ce mandat qui a été confié à l'architecte lucernois

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Puisque Monsieur le Municipal CARRARD me passe le témoin, je vous dirai que l'architecte qui a gagné le concours, et sur la base du projet duquel on a réalisé l'aménagement de la place de la Gare, a reçu la mission de présenter des propositions d'ici à la fin de l'année. Il s'agit du bureau d'architecte Luchsinger à Lucerne. Il a été mis en œuvre et est en train de travailler sur ce sujet.

Il faut savoir que la place de la Gare répond à un concept apparu il y a quelques années dans la législation fédérale sur la circulation routière et on appelle cela une « zone de rencontre piétons-automobilistes ». Je ne suis pas absolument persuadé que l'appellation française corresponde à ce que le mot de « rencontre » laisse supposer ! C'est une zone dans laquelle les piétons sont partout prioritaires, ce qu'ils ne comprennent pas toujours lorsqu'ils s'aventurent sur cette place. Ils ne doivent en effet pas chercher sur la chaussée des passages plus protégés que d'autres puisque toute la zone leur est réservée en priorité. Cela étant, il est absolument impératif que la vitesse reste limitée. Une vitesse de 20 km à l'heure est effectivement très basse et certains d'entre nous ne sommes pas accoutumés à celle-ci. C'est une discipline à

laquelle il faut s'astreindre étant donné que le danger qu'il y ait un jour une rencontre entre un automobiliste et un piéton est réel.

En bref, il est nécessaire de procéder soit à des améliorations sur le terrain lui-même pour ralentir la vitesse, soit de faire des contrôles. La Municipalité souhaite donner la priorité à des aménagements physiques qui amènent les automobilistes à ralentir par la force des choses.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Messieurs les deux Municipaux pour leur réponse conjointe. J'aimerais revenir par rapport à la place de la Gare. Il est vrai qu'il y a le radar préventif et qu'ensuite il y a le radar répressif. Il faut peut-être l'utiliser, car c'est vraiment dangereux.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Municipal CARRARD, votre réponse du 8 mai 2003, à la question posée par Monsieur Daniel de RAEMY. Vous disiez : *« J'aimerais simplement dire qu'avec ce nouveau radar, qui était un radar de prévention, on avait voulu sensibiliser les gens afin qu'ils se rendent compte de la vitesse à laquelle ils circulent et que la deuxième phase était une phase de répression. C'est donc la suite du travail que nous allons faire. »*.

Je pense qu'il faut absolument la faire pour qu'à un moment donné, les automobilistes qui circulent sur cette place se rendent compte que c'est du 20 km/heure.

Monsieur Christian PAULI :

Au risque de me répéter, je crois qu'un des problèmes de cette place de la Gare, c'est une fois pour toutes le problème du transit. Les véhicules qui s'y arrêtent cherchent la place de parc, ont une approche, un but pour s'y rendre et roulent en général modérément. Les véhicules qui ne font que passer par là n'ont qu'un but, c'est ce qui se passe plus loin et ils roulent à une vitesse excessive. On m'a déjà dit à plusieurs reprises, en Commission de circulation notamment, que ce problème de transit était mineur à la place de la Gare. Tôt le matin notamment, mieux qu'à certaines heures plus chargées, on se rend très bien compte si les voitures s'arrêtent ou non. Ce trafic de transit est une réalité et ce ne sera pas la seule solution à adopter, mais c'est une voie essentielle à la résolution de ce problème. Il faudra une fois se donner les moyens de faire quelque chose pour limiter ou stopper complètement ce transit.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais être bref, mais j'aimerais rappeler qu'on se donne les moyens puisqu'on a donné un mandat pour trouver une solution conjointe en respectant l'esprit de

l'architecte qui nous a fait gagner le prix au niveau de cette place de la Gare. On a choisi cette voie pour essayer de solutionner ce problème.

* * * * *

Interpellation de Madame Nathalie SAUGY (Négociations sur les services et les communes).

Madame la Présidente :

Conformément à l'article 58, Madame la Conseillère, avez-vous d'une part un exemplaire pour moi et d'autre part, est-il signé de cinq personnes ?

Madame Nathalie SAUGY :

Oui, Madame la Présidente.

Le mois dernier s'est déroulée à Cancun, au Mexique, la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un événement bien éloigné des soucis de notre commune me direz-vous. On y parle en effet essentiellement commerce international, agriculture et traitement spécial pour pays pauvres. Mais Cancun marque aussi une étape intermédiaire importante de nouvelles négociations dans le domaine des services, qui ont démarré en novembre 2001 et qui doivent s'achever début 2005. La Suisse est très active dans ces négociations qui visent à libéraliser encore davantage de nombreux secteurs tels que les banques, les assurances, le tourisme, mais aussi l'éducation, la santé, l'énergie ou des domaines aussi spécifiques que, par exemple, le traitement des déchets.

Plusieurs de ces domaines relèvent de la compétence des cantons ou des communes et sont organisés en service public. Ces négociations concernent donc aussi directement notre Commune. Même si aujourd'hui la Suisse n'a pas fait de demande ni d'offre dans les domaines touchant les services publics, rien ne nous garantit qu'elle ne le fera pas à terme. Il faut rappeler que le GATS – Accord général sur le commerce des services - vise explicitement, dans son préambule, une libéralisation croissante de tous les services sans exception. On peut donc légitimement se poser la question : la Suisse résistera-t-elle longtemps aux pressions des Etats-Unis et de l'Union européenne qui réclament la libéralisation des secteurs de l'électricité, de l'approvisionnement en eau, des services postaux, de l'éducation, etc. ? D'autant plus que les milieux économiques suisses sont très favorables à une libéralisation et privatisation de ces secteurs.

Depuis 2002, de nombreuses collectivités locales se sont mobilisées principalement en Europe et au Canada pour exiger un débat démocratique sur la question. Le Conseil général de Paris s'est même déclaré officiellement « zone non-GATS » et les Municipalités canadiennes ont voté une résolution pour mettre « sous surveillance » le gouvernement fédéral dans les négociations à l'OMC.

L'enjeu principal pour notre Commune est essentiellement la perte de prérogatives dans certains domaines importants. Je vous rappelle que l'article 55 de la Constitution fédérale prévoit que les cantons doivent être informés, consultés et associés de manière appropriée aux négociations internationales lorsque leurs compétences sont affectées. Les cantons semblent bien avoir été consultés au début de cette année. Mais la consultation a été traitée au niveau de l'administration et n'a pas été relayée ni au niveau législatif ni au niveau communal. Ce qui est donc crucial pour nous à ce stade, c'est d'être informés et consultés lorsque la Suisse négocie des accords qui pourraient avoir des conséquences même à long terme sur les activités de la Commune.

La politique pratiquée par le Conseil fédéral ne semble aujourd'hui pas respecter suffisamment les règles fondamentales de la démocratie et les principes du fédéralisme. D'où les questions suivantes que j'adresse à la Municipalité :

Information et consultation

- La Municipalité a-t-elle été informée et consultée sur les offres et les requêtes que la Suisse a déposées à l'OMC dans le cadre des négociations en cours dans le domaine des services ?
- Si non, la Municipalité entend-elle demander des explications au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Confédération sur les négociations en cours dans les domaines relevant de ses compétences ?
- La Municipalité entend-elle réclamer au Conseil d'Etat et à la Confédération d'être associée au processus de décision lorsque des domaines relevant de ses compétences sont touchés par des négociations internationales ?
- Des garanties ne doivent-elles pas être formulées pour que les accords passés à l'OMC n'octroient pas des droits aux investisseurs étrangers qui pourraient porter atteinte à la souveraineté cantonale et à l'autonomie communale ?

Services publics

- Comment la Municipalité entend-elle s'assurer que les secteurs relevant de ses compétences ne soient pas soumis à de nouvelles libéralisations ? Entend-elle, par exemple, exiger une exclusion claire et définitive des services publics des négociations présentes et futures ?

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

J'ai été très attentif à ce qui est appelé une interpellation par notre collègue, mais je rappellerai que l'article 58 précise ce qu'est une interpellation, à savoir : « *Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration* ». Je ne vois pas très bien de quel fait de l'administration communale il s'agit.

Madame Nathalie SAUGY :

... de la gestion des services publics.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vu l'ampleur et la complexité de la question, je vous propose une réponse ultérieure.

* * * * *

Motion de Madame Silvia GIORGIATTI (Service « vélo-volé »).

Je vais développer une motion visant à améliorer la récupération des vélos volés et à diminuer les coûts engendrés par cette situation.

Des centaines de vélos sont volés chaque année dans notre cité. J'en ai fait les frais plus d'une fois. La plupart des ces vols sont, si je puis m'exprimer ainsi, des emprunts pour un trajet et le vélo est abandonné ensuite au coin de la rue, sur un talus, dans un buisson. Combien de vélos ne voyons-nous pas ainsi délaissés ?

En général, les personnes lésées dénoncent le vol auprès de l'autorité compétente, ne serait-ce que pour pouvoir obtenir un dédommagement de l'assurance. Le citoyen intègre, lui, avertit la police municipale lorsqu'il constate qu'un cycle semble abandonné.

L'un dans l'autre, les choses devraient pouvoir se résoudre ainsi. Mais vous le savez, ce n'est malheureusement pas le cas. En effet, plusieurs jours passent souvent avant que l'on ne s'aperçoive qu'un vélo est abandonné et que l'on ne se décide à l'annoncer. Et plusieurs jours passent encore avant qu'un policier ne vienne constater et parfois, quelques jours de plus, avant qu'il n'emporte le deux-roues. Entre-temps, la plupart des cycles subissent des déprédations, imbéciles certes, mais souvent irréparables alors que si l'intervention était plus rapide, ils pourraient être récupérés à moindres frais.

Je propose donc à la Municipalité d'étudier :

- Dans un premier temps, la possibilité d'une meilleure récupération des cycles abandonnés. Quelques propositions par exemple par le biais de la Police municipale et des patrouilles qui font déjà ce travail, mais peut-être aussi en collaboration avec le Service des travaux. En effet, les vélos annoncés pourraient être emportés en même temps que le ramassage régulier des ordures qui se fait sur toute la ville.

- La mise en place d'un « service vélo-volé » : il ne s'agit pas d'un service communal bien sûr, soyez rassurés, mais d'un numéro de téléphone spécifique pour l'annonce de la disparition des vélos et pour l'annonce des vélos trouvés. Ce numéro pourrait être largement diffusé :
 - ⇒ par l'intermédiaire des écoles notamment,
 - ⇒ par voie de presse,
 - ⇒ par courrier aux habitants, par exemple avec celui qui est donné chaque année dans le cadre du ramassage des ordures,
 - ⇒ sous forme d'autocollant facilement repérable à coller sur les cycles ou près de son appareil téléphonique.

Cette manière de procéder permettrait :

- de faciliter la tâche des citoyens qui se sentent responsables,
- d'améliorer l'efficacité dans la récupération des cycles volés,
- de renforcer la prévention d'actes incivils de déprédation,
- de diminuer le coût qu'engendrent les vols des vélos pour la population.

Je propose le renvoi de cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport et je vous remercie par avance, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour le soutien que vous y porterez.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Il est vrai que je me sens particulièrement concerné, mais contrairement à ce qu'on peut croire, les vélos volés ne font pas le beurre des marchands de vélos puisque les gens n'achètent pas de beaux vélos tant qu'ils se les font voler !

La Commune a tout intérêt à tenir compte de cette motion et à envisager un meilleur travail vis-à-vis de ces vélos volés. Je crois savoir - Monsieur CARRARD pourra peut-être le confirmer - que si l'on trouve un vélo volé et que celui-ci n'a pas été déclaré comme tel, la Police ne le prend même pas.

Il y a donc vraiment quelque chose à faire et je soutiens cette motion.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Sur le fond du sujet, je crois qu'il y a toujours quelque chose à améliorer dans les processus existants ; ils sont perfectibles. Actuellement, si un vélo est volé, il faut suivre la procédure classique, soit une déclaration à la Police, pour enregistrer la plainte afin que l'on ait un contrôle de la situation, ainsi que pour des raisons évidentes d'assurances. Cela ne concerne pas seulement la Police, mais aussi le Service des travaux qui effectivement côtoie ce genre de vélos. Cela concerne aussi ceux qui draguent dans les cours d'eau puisque vous avez vu qu'on en ressort de la ferraille, des vélos ou autres.

Je pense qu'on peut réfléchir à cette problématique, car c'est aussi un problème général, de citoyenneté, de faire attention et de regarder ce qui se passe dans la Ville. Bien que les patrouilles de Police « tournent » régulièrement, afin d'observer si des véhicules ou des vélos restent stationnés à un endroit, il est vrai qu'on ne peut pas embarquer un vélo sous prétexte qu'il est laissé une semaine quelque part. A ce moment-là, on aurait des ennuis avec les propriétaires. Il est clair qu'on ne peut pas embarquer une voiture ou n'importe quel objet qui n'est pas déclaré volé. Je crois que je vais passer la parole à mes collègues, qui certainement vont compléter ce que je suis en train de dire.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous n'avons pas attendu cette motion pour faire quelque chose. Vous savez que le Service des travaux a une permanence pour les déchets encombrants. Sur simple coup de téléphone d'un habitant, ce Service se déplace dans les 48 heures. Fréquemment, le Service de la voirie II (déchets encombrants), va ramasser des vélos dans le canal vers l'Eglise de Fontenay où il y en a souvent. De temps en temps, c'est moi qui téléphone pour signaler qu'un vélo est là depuis trois jours. Souvent, on vient rechercher ces vélos et si ce n'est pas le cas, on les amène à la Police. Je pense donc qu'on peut améliorer quelque peu, mais je ne pense pas qu'on peut aller draguer la Thièle ou les cours d'eau pour aller récupérer certains vélos.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Messieurs les Municipaux pour leur réponse et je ne demande pas à Monsieur BURKHARD un dragage excessif.

Effectivement, je sais bien comment les choses se passent puisque j'ai moi-même appelé parfois. Ce que je dis est que le temps qui passe entre le moment où on avertit qu'on a vu un vélo et le moment où on vient le récupérer, celui-ci est souvent démoli, étant donné qu'on vit dans une société où l'incivilité est présente.

Ce que je propose, c'est qu'on affine, j'entends bien que tout est perfectible et je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette motion. Le but est de réduire ce temps et d'informer la population sur un numéro de téléphone efficace, afin que ces vélos soient emportés rapidement.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Chaque année, on change de petit autocollant pour son vélo. Il y a également un autocollant qu'on peut remplir avec son numéro de téléphone et son nom. Si celui-ci est collé sur le vélo, on peut atteindre directement la personne qui aurait égaré son vélo ou qui se le serait fait voler. Lorsqu'on change de plaque, si on met son numéro de téléphone dessus, cela faciliterait aussi beaucoup les choses.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Compte tenu des activités déjà déployées par le Service de Police et le Service des travaux et environnement, j'invite votre Conseil à renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour complément, affinage et rapport.

Plus personne ne demande la parole et **cette motion, à une très large majorité, est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Rives du lac).

Ma question s'adresse à la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur TREYVAUD, de par la nature de ma question.

Le peuple yverdonnois a renoncé au projet de l'Espace d'Ailleurs, je le regrette, mais le peuple est souverain et je respecte sa décision.

Il ne reste pas moins que la zone du bord du lac n'est toujours pas aménagée.

Je rappelle que, suite à la non entrée en matière de ce Conseil pour le projet d' « *Une porte sur le lac* », j'ai déposé, en septembre 98, une motion demandant une « *Etude globale de développement pour la surface de détente située entre le canal de la Thièle et le canal Oriental, de l'avenue de l'Hippodrome au lac* ».

La Municipalité d'alors avait, en réponse à la dite motion, organisé un concours d'idées (préavis municipal no 6 de mars 1999), récompensant un projet dont je vous donne une brève description. Je cite quelques passages :

- une masse arborisée (chênaie), bordée d'une frange de parcage limitant l'accès aux véhicules et mettant à disposition de nombreuses places de parc ;

- une bande réservée aux équipements sportifs existants le long du canal Oriental ;
- un front sur le lac constitué d'une pelouse complètement ouverte ;
- et un 4^{ème} secteur à la hauteur de la place des fêtes se terminant par un restaurant.

Différentes clairières, espaces dévolus à des activités de détente, étant à inventer. J'ai raccourci...

La population est aujourd'hui curieuse et impatiente, non seulement de se réapproprier ces rives, mais de les voir aménager de manière optimale.

Où en est la Municipalité dans le projet de réaménagement de cette zone et de quelle manière tiendra-t-elle compte du projet choisi en 1999 ? Je rappelle simplement que le crédit accordé pour l'organisation du concours par notre Conseil avait été de Fr. 125'000.-.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je répondrai très partiellement à la question de Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET, car la Municipalité est plongée dans de nombreuses réflexions en ce qui concerne les Rives du lac. Elle souhaite conserver une certaine maîtrise dans ce dossier de telle façon qu'elle puisse vous communiquer ses décisions, non sans avoir au préalable essayé de contacter et de consulter un maximum de personnes intéressées.

Le résultat du concours, mis sur pied à la suite de votre intervention, nous a permis de mettre en évidence un projet qui avait pour but essentiel de réserver l'avenir et de faire en sorte qu'on ne commette rien d'irréparable. J'entends par-là qu'on ne mette aucune construction qui devrait perdurer au-delà de nombreuses années et dont on pourrait regretter de les avoir érigées.

Le résultat du concours, c'était comme vous l'avez dit, une chênaie, une forêt, une masse arborisée, un certain nombre de clairières dans lesquelles il fallait mettre quelque chose ou qui avait pour effet de réserver des terrains de telle façon que le jour où une affectation exceptionnelle, qui aurait pu être le Nuage par exemple, se présentait, les terrains étaient disponibles pour la recevoir. Aujourd'hui, il est difficile d'occuper les clairières, car si vous avez été sur place, on peut en voir une, énorme, mais une seule et il n'y en a pas plusieurs. On est devant un terrain qui est particulièrement vague et étendu.

Le concours nous a quand même permis d'avancer. Il nous a permis tout d'abord de réaliser le parking qui est en cours de construction maintenant. Cette frange de parcs, comme disent les auteurs du projet, vous l'avez votée il y a quelques mois et elle est en voie de réalisation. La Municipalité arpenteait ce matin les terrains, précisément sur ce parking. Elle a proposé quelques modifications, elle souhaite voir une arborisation, peut-être un peu moins de cailloux. Elle fait en sorte que cet emplacement de parcage soit une réussite.

Le concours a aussi permis de réserver ces espaces. Avant d'orienter ses réflexions et de prendre une décision, la Municipalité devait tout d'abord connaître les résultats de la votation sur Blur et elle doit encore être renseignée d'une façon précise sur l'état de la piste de l'USY. Ces deux inconnues sont importantes, car elles déterminent la façon d'aménager cette place. Pour vous confirmer que les réflexions sont en cours, je vous informe que mardi prochain, à 7h. le matin, a lieu une réunion entre un certain nombre de Municipaux et de chefs de Service, précisément pour réfléchir sur le problème des rives du lac.

Je peux vous dire où nous en sommes de nos réflexions, mais je ne peux pas vous en donner le résultat, car nous sommes en train d'y travailler.

Madame Claudine GIROUD :

Allez-vous interroger la population sur leur désir et, d'autre part, pensez-vous que l'on pourrait faire par là une action d'Agenda 21 ? Cela me semble très propice.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La consultation étant une opération en vogue à Yverdon-les-Bains, il semble effectivement que cette démarche soit intéressante, si tant est qu'au travers du courrier des lecteurs par exemple ou au gré des rencontres en ville, nous constatons qu'il y a finalement autant d'idées que d'Yverdonnoises et d'Yverdonnois.

Il faudra bien choisir un jour, mais effectivement une consultation paraît être une démarche intéressante. Il faut encore voir de quelle manière nous pourrions l'organiser. J'imagine par exemple de consulter d'abord les associations. Je rappelle qu'il y a 120 sociétés locales à Yverdon-les-Bains. Cela donne déjà un bon échantillonnage de l'avis de la population. Voilà ce que je peux vous répondre, Madame la Conseillère.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais remercier la Municipalité pour ses réponses et me réjouis de voir les résultats de ses cogitations.

* * * * *

Question de Monsieur Roland Favre (Changement d'adresse).

J'ai une question adressée à la Présidente du Bureau électoral et au Municipal responsable du Contrôle des Habitants.

Il y a trois semaines exactement, je suis allé donner un changement d'adresse de personnes âgées qui me sont proches et qui quittaient le quartier des Isles pour se rendre au quartier protégé des Quatre-Marronniers. Le changement de domicile a été fait sous mes yeux, à l'ordinateur. Aujourd'hui, ils reçoivent leur courrier électoral adressé à leur ancienne adresse. J'ai téléphoné au Contrôle des Habitants où on m'a répondu que la liste a été envoyée à Lausanne et que c'est depuis là que se fait l'adressage. On me dit également que ce ne sera pas fait pour le deuxième tour. A l'époque de l'électronique, cela me paraît curieux et il faudrait pouvoir renseigner les électeurs lorsqu'il y a un tel problème.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'ai peut-être une explication, pas forcément la réponse, mais j'imagine que les listes d'adresses électorales sont transmises au Canton et il peut y avoir un décalage entre la transmission globale des listes au Canton et des changements qui peuvent intervenir entre-temps.

Madame la Présidente :

J'ajoute Monsieur Roland FAVRE, que le rôle des électeurs est transmis bien avant les élections, raison pour laquelle Monsieur le Municipal CARRARD parle de décalage.

Monsieur Roland FAVRE :

Je vous remercie de votre réponse qui n'apporte rien du tout. Je comprends qu'il y ait un décalage, mais ce qui m'étonne surtout, c'est que ces personnes vont probablement recevoir le matériel pour le deuxième tour à leur ancienne adresse également, alors que le changement d'adresse de la poste sera échu.

Madame la Présidente :

En principe, cela devrait rentrer dans l'ordre. Ceci est du ressort de la Commune et peut-être la personne compétente nous entend-elle ce soir et vérifiera ce point.

Monsieur Roland FAVRE :

Certainement, car je lui ai dit que j'interviendrai.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Excusez-moi, mais je crois qu'on ne peut pas changer une adresse électorale entre un premier et un deuxième tour.

Monsieur Roland FAVRE :

Je vous tiendrai au courant.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Fermeture du trafic place Pestalozzi pendant les mois d'été).

Lors de notre séance du 3 avril 2003, nous avons parlé, assez longuement d'ailleurs, de la fermeture de la place Pestalozzi au trafic pendant les mois d'été. Or, la Municipalité nous a indiqué, et on peut le lire à la page 74 dans le PV du Conseil, qu'« *il est évident que cette opération, cette proposition, est relativement délicate. Elle nécessite que nous observions les conséquences de cette mesure, notamment sur les activités commerciales au centre. Il s'agit là de faire une pesée d'intérêts concernant les avantages et les inconvénients de cette mesure* ».

On constate donc que la Municipalité est d'une prudence extrême, ce qui est très bien. On constate aussi que la population s'est particulièrement réjouie de cette fermeture, comme l'attestait l'article dans la Presse Nord Vaudois, suite à la réouverture du trafic.

J'aimerais savoir quand est-ce que nous aurons la joie de connaître le rapport sur cette question, comme nous l'a promis la Municipalité ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je peux répondre à cette question comme suit :

Cette analyse de fermeture de ce passage devant la place Pestalozzi a été faite par CPO. C'est un rapport qui est rédigé et intégré dans la réponse à Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS et qui concerne le projet d'aménagement de la place Pestalozzi. Il fait partie d'un projet de préavis qui va être soumis à la Municipalité. Celle-ci n'a pas encore les réponses en question, je ne vais donc pas vous répondre maintenant étant donné que par correction, je vais présenter le rapport CPO à la Municipalité en priorité, ceci d'autant plus qu'il ouvre plusieurs alternatives. La Municipalité décidera lesquelles seront retenues et quelle proposition vous sera faite dans le projet du préavis qui est sous toit, sous réserve de décisions municipales.

Donc effectivement, sous réserve de ce processus qui va encore arriver en Municipalité, nous allons avoir le plaisir de disserter sur ce sujet-là, Monsieur le Conseiller.

* * * * *

Question de Pascal BLUM (Mandat d'étude parallèle piscine couverte).

Le 19 septembre, la FAO publiait la liste des candidats retenus pour ce mandat d'étude. Il y a quatre bureaux, je vous les lis, c'est publié :

- Pierre-Alain Renaud, Architectes SA à Genève
- J.-B. Ferrari, Architecte à Lausanne
- Philippe Gilliéron, Bureau d'architecture à Yverdon-les-Bains et en qualité de jeune bureau
- Fournier - Maccagnan, atelier d'architectes à Bex

Le lendemain, probablement sur la base de cette publication, le journal de la région annonce effectivement que la procédure sélective a été faite, qu'après examen du jury, quatre bureaux ont été sélectionnés et on peut lire que les trois premiers bureaux ont été retenus, au même titre que l'atelier Fournier – Maccagnan à Bex qui a été retenu en tant que jeune bureau. Pourrais-je savoir lequel des deux est le « jeune bureau » ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Puisqu'il faut s'occuper des virgules, il y en a effectivement une qui est mal placée dans une de ces publications. Je pense que vous avez tous pu constater que le bureau Gilliéron serait difficilement qualifiable de « jeune bureau » et c'est le bureau Fournier - Maccagnan qui est « jeune bureau » puisqu'il a été ouvert en 2000.

Monsieur Pascal BLUM :

Merci de votre réponse. Si vous relisez l'annonce de la FAO, il n'y a pas de virgule mal placée. Je voudrais également préciser que ce n'est pas du tout une plaisanterie puisque cela fait partie des critères de sélection des bureaux, étant donné que dans la FAO du 4 juillet qui publiait l'appel à candidature pour ce mandat, il était précisé que « *l'organisateur se réserve en outre la possibilité de sélectionner un « bureau » qui ne serait pas en mesure de fournir les références demandées – en l'occurrence la construction d'une piscine couverte - mais dont la candidature ferait preuve d'un engagement particulier et d'une forte conviction (jeune bureau)* ». C'est un critère visiblement tout à fait sérieux.

* * * * *

Madame la Présidente :

Nous sommes toujours au point 12 de l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Tel ne semble pas être le cas, la discussion est donc close et nous en arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 6 novembre 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h40.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2003

	Pages
1. Appel	248
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2003.....	249
3. Démission	249
4. Assermentation	249
5. Communications de la Présidente	250
6. Communications de la Municipalité.....	252
7. Préavis no 18/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'361'000.- pour les réfections des réseaux du Service des énergies à la rue des Jordils et à la rue des Pêcheurs. (Monsieur Claude GASSER, rapporteur ad hoc)	253
8. Préavis no 20/03 concernant : a) le regroupement des droits de superficie accordés aux Sociétés coopératives de la Piscine et de la Patinoire et l'agrandissement de la surface grevée en faveur de la nouvelle société coopérative de la Patinoire-Piscine d'Yverdon-les-Bains ; b) le regroupement des prêts accordés aux Sociétés coopératives de la Piscine et de la Patinoire, et le nouveau prêt de Fr. 1'983'000.- accordé par la Commune d'Yverdon-les-Bains pour l'aménagement de nouveaux vestiaires et l'installation de production de froid ; c) l'octroi du cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à un crédit LIM de Fr. 800'000.- accordé à la société coopérative Piscine-Patinoire pour l'aménagement de nouveaux vestiaires et l'installation de production de froid. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur).....	254
9. Préavis no 21/03 concernant l'adoption du plan de quartier « Aux Iles » et des modifications proposées par la Municipalité ainsi que des réponses aux oppositions formulées lors des deux enquêtes publiques. (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur).....	258
10. Préavis no 23/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 286'000.- pour le remplacement des pompes de la station de relèvement des eaux claires de Gasparin. (Monsieur Jean-Claude RUCHET, rapporteur) 260	

11. Préavis no 24/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 500'000.- pour le remplacement du camion hydrocureur du Service des travaux et de l'environnement. (Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN, rapporteur).....	261
12. Propositions individuelles et interpellations.	263
<i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Buffet de la gare).....</i>	<i>263</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Radar – Place de la Gare).</i>	<i>264</i>
<i>Interpellation de Madame Nathalie SAUGY (Négociations sur les services et les communes).....</i>	<i>267</i>
<i>Motion de Madame Silvia GIORGIATTI (Service « vélo-volé »).....</i>	<i>269</i>
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Rives du lac).....</i>	<i>272</i>
<i>Question de Monsieur Roland Favre (Changement d'adresse).</i>	<i>275</i>
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Fermeture du trafic place Pestalozzi pendant les mois d'été).</i>	<i>276</i>
<i>Question de Pascal BLUM (Mandat d'étude parallèle piscine couverte).</i>	<i>277</i>